

---

Lettre du citoyen Jarante, évêque du Loiret, par laquelle il annonce renoncer à ses fonctions de ministre du culte, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du citoyen Jarante, évêque du Loiret, par laquelle il annonce renoncer à ses fonctions de ministre du culte, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 130-131;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40330\\_t1\\_0130\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40330_t1_0130_0000_16);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

libre, qui lui rappellera sans cesse les idées d'égalité et de liberté. Ce changement s'est fait à la suite d'une séance où, conformément à l'arrêté des représentants du peuple auprès de l'armée des Alpes, on venait de procéder à la nomination d'un juré au tribunal révolutionnaire de Feurs qui doit juger les contre-révolutionnaires de Lyon; le citoyen Montlibre est un des jurés.

« *Les républicains membres de la Société populaire de Riom, département du Puy-de-Dôme.* »

(Suivent 72 signatures.)

L'administrateur provisoire des domaines nationaux annonce que la vente d'immeubles d'émigrés, dont les états sommaires lui sont parvenus pendant la 2<sup>e</sup> décade de brumaire, ont produit 2,327,453 liv. 10 s., qu'elle excède de 1,176,354 l. 2 s. 8 d. l'estimatif. Il envoie l'état général, d'où il résulte que les ventes effectuées s'élèvent à 10,000,843 liv. 10 s., et qu'elles excèdent de 5,488,676 liv. 12 s. 8 d. le montant des estimations.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de la lettre de l'administrateur provisoire des domaines nationaux, d'après le Bulletin de la Convention (2) :

L'administrateur provisoire des domaines nationaux écrit que les ventes d'immeubles d'émigrés, dont les états sommaires lui sont parvenus pendant la seconde décade de brumaire ont produit 2,327,453 liv. 10 s., et elles excèdent de 1,176,354 liv. 2 s. 8 d. l'estimation des biens qui en sont l'objet; et il résulte, tant de l'état qu'il joint que de ceux qui ont été mis précédemment sous les yeux de la Convention nationale, que les ventes desdits immeubles s'élèvent à 10,000,843 liv. 10 s. excèdent de 5,488,676 liv. 12 s. 8 d. la valeur résultante des estimations.

COMPTE RENDU de l'Auditeur national (3).

L'administrateur des domaines nationaux informe aussi la Convention que, d'après le relevé des ventes de la dernière décade, les adjudications du mobilier des émigrés s'élèvent à 2 millions au-dessus de l'estimation, et que les immeubles ont été vendus plus de 5 millions également au-dessus de l'estimation. Dans le département de l'Ardèche et plusieurs autres, ces biens se vendent aussi avec avantage et activité.

Applaudi... Insertion au *Bulletin*.

**Les citoyens Devaux et l'Étendarä [l'Étendard], institututeurs nationaux, font déposer sur le bureau leurs lettres de prêtrise, dont ils ne voulaient jamais exercer les ridicules fonctions (4).**

Suit la lettre des citoyens Devaux et l'Étendarä (1).

« Nous t'adressons, citoyen, nos lettres de prêtrise, tu voudras bien les déposer sur le bureau comme un témoignage de notre renouciation formelle à la qualité de prêtre. Cette qualité ne fut jamais pour nous qu'un mot vide de sens, puisque nous n'avons jamais exercé les fonctions qui y sont attachées. L'un de nous n'a jamais donné que des leçons de littérature, et l'autre des leçons de mathématiques et nous n'avons jamais entaché dans nos élèves les vérités que nous leur avons enseignées par les sophismes absurdes et dangereux de la superstition.

« Rends-nous, citoyen, le service de nous débarrasser d'un titre qui déshonore une tête républicaine.

« Nous te saluons fraternellement.

« 23 du 2<sup>e</sup> mois, 2<sup>e</sup> année de la République.

« DEVAUX; L'ÉTENDART, professeurs. »

L'évêque du département du Loiret écrit à la Convention en ces termes :

« Resté fidèle à mon poste, quand tous mes collègues le désertaient, j'ai voulu déjouer les intrigues des malveillants et confondre le fanatisme; son influence alors pouvait être funeste à ma patrie: la Montagne a enfin écrasé cet hydre; mon courage est sans objet à présent.

« Je prends donc le parti de renoncer irrévocablement aux fonctions de ministre du culte.

« Le retour de la raison m'avertit qu'il n'est pas nécessaire que je les exerce plus longtemps.

« Je les ai remplies en bon citoyen, en bon républicain, et je les quitte parce que l'intérêt de la République ne m'y attache plus. La liberté, l'égalité, l'obéissance scrupuleuse aux lois du peuple souverain, un dévouement sans bornes à la France régénérée, la haine implacable aux tyrans, voilà désormais mon culte national et l'occupation de ma vie entière. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de l'évêque du Loiret (3).

Citoyen Président,

« Resté fidèle à mon poste quand tous mes collègues le désertaient, j'ai voulu déjouer les intrigues des malveillants et confondre le fanatisme; son influence alors pouvait être funeste à ma patrie. La Montagne a enfin écrasé cette hydre: mon courage est sans objet à présent.

« Je prends donc le parti de renoncer irrévocablement aux fonctions de ministre du culte.

« Le retour de la raison m'avertit qu'il n'est pas nécessaire que je les exerce plus longtemps.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 193.

(2) *Bulletin de la Convention* du 3<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793); *Mercur universel* (25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 230, col. 1).

(3) *Auditeur national* [n<sup>o</sup> 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 2].

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 193.

(1) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 877, dossier Devaux.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 193.

(3) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 883, dossier Jarante. Sur la chemise contenant cette lettre, on lit l'indication suivante: « Le citoyen Jarante, prêtre à Orléans. »

« Je les ai remplies en bon citoyen, en vrai républicain, et je les quitte parce que l'intérêt de la République ne m'y attache plus. La liberté, l'égalité, l'obéissance scrupuleuse aux lois du peuple souverain, un dévouement sans bornes à la France régénérée, la haine implacable aux tyrans, voilà désormais mon culte national et l'occupation de ma vie entière.

« Salut et fraternité.

« JARANTE, *président du département du Loiret.*

« Orléans, 21 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible, 1793. »

(*Nota.* Sur la chemise contenant cette lettre on lit l'indication suivante : « Le citoyen Jarante, *prêtre* à Orléans ».)

Le citoyen Courbu (Courbec), ci-devant minime, et depuis vicaire de Saint-Leu à Paris, vient, avec une députation de la section des Lombards, déposer la renonciation solennelle qu'il a faite au métier de prêtre, pour n'être plus qu'un citoyen utile à la patrie. Il dépose tous les grimoires qui lui conféraient le titre d'imposteur sacré.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Courbec (2) :

« Citoyen Président,

« Le flambeau de la raison et de la vérité vient enfin d'éclairer les Français. Déjà nos sages législateurs lui ont rendu leurs hommages en lui dédiant un temple d'où ses rayons rapides se répandront bientôt sur toute la surface de la terre; c'est sa lumière qui nous a fait conquérir la liberté et l'égalité, c'est son empire qui nous commande la fraternité et le besoin des mœurs puisées au livre de la nature; c'est lui, enfin, qui nous a fait connaître les droits sacrés de l'homme et qui a fait sortir du sein de la Montagne, au milieu des foudres et des éclairs, la Constitution la plus belle et la plus sage qu'ait jamais eue aucun peuple. O raison, divinité actuelle des Français, toi qui nous fais chérir la liberté, l'égalité et la fraternité, je t'ai depuis longtemps dans le cœur, et plutôt la mort que l'esclavage.

« Né à Paris, de parents sans-culottes, mais élevés dans les préjugés, je le fus de même. A 17 ans je prononçai des vœux dans l'ordre des minimes, l'amour de la liberté m'en fit bientôt sortir pour occuper une place d'aumônier au fort français de Bergues. L'aristocratie et les préjugés me la firent perdre. Oui, citoyen Président, je la perdis pour avoir refusé la présentation d'une goutte d'eau dite bénite à un aide-major, et ce ne fut qu'au bout d'un an et beaucoup d'efforts que je parvins à en obtenir une pareille à la tour de Bouc-lès-Martigues, département des Bouches-du-Rhône; c'est dans cette commune où régnait alors le plus ardent patriotisme que le premier, sans que la loi m'y oblige,

je me prononçai pour le serment de 1790 et j'eus autant d'imitateurs qu'il y avait d'ecclésiastiques.

« Je fus appelé, dans la même année, à la place de vicaire de Saint-Leu, à Paris, et j'ai combattu le fanatisme autant qu'il a été en moi. Je suis resté à ce poste jusqu'au moment où le peuple, reprenant ses droits, ne veut plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité.

« Je t'adresse donc la présente, citoyen Président, pour te prier de déclarer à la Convention que depuis quatre jours j'ai renoncé, au sein de la société populaire des Lombards, à exercer davantage les fonctions de ministre du culte catholique. La société a arrêté qu'une députation de mes frères les sans-culottes m'accompagnerait à sa barre pour y remettre mes lettres de prêtrise, mais ses grandes occupations ne lui ayant pu permettre de nous y recevoir, et craignant de lui faire perdre un temps précieux ainsi qu'à mes frères les sans-culottes des Lombards, je joins ici toutes mes lettres et le brevet signé du dernier de nos tyrans pour qu'il en soit fait un autodafé. Puisse l'empire de la raison et l'amour sacré de la liberté et de l'égalité me donner encore autant d'imitateurs que j'ai de confrères.

« Citoyen Président, je suis un sans-culotte âgé de 45 ans, dont toute la fortune consiste à avoir aux environs de 300 livres de rente, dont moitié viagère provenant de ma famille, et l'autre partie de mes épargnes car je n'ai reçu ni meubles ni effets d'aucun couvent, pas même une obole, quoique mon ci-devant traitement d'aumônier n'allât pas à 300 livres. Je n'en ai fait aucune répétition. Je n'en désirerais pas moins n'être plus un corps inanimé et redevenir utile à ma patrie en devenant quelque jour un bon père de famille, mais les moyens de subsistance me manquent. Je demande donc à la Convention, en me continuant les droits d'un bon citoyen, d'un vrai sans-culotte, comme j'ai toujours été, d'être apte à occuper un emploi et la continuité de ma pension jusqu'à ce que j'en sois pourvu.

« COURBEC, *citoyen français.*

« Vive la République! vive la Montagne! et ça va! »

La Société populaire de Mouzon félicite la Convention nationale sur le rapport du décret qui mettait une distinction entre les généraux et les soldats coupables, et sur celui qui ordonne l'arrestation des gens suspects (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Mouzon (2) :

La société populaire jacobine montiguarde et révolutionnaire de Mouzon, à la Convention nationale.

« Mouzon, le 7<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la liberté, une et indivisible, ou la mort.

« Citoyen Président,

« Un privilège bien dangereux pour la liberté, laissait encore aux perfides généraux de nos

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 194.

(2) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 876, dossier Courbec.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 194.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.